

Info+Saint-Esprit

Bulletin mensuel d'information publié par la Municipalité de Saint-Esprit

JUILLET 2021 - numéro 368



Mairie :

21, rue Principale

Saint-Esprit (Québec) J0K 2L0

tél. : (450) 831-2114

fax. : (450) 839-6070

courriel: info@saint-esprit.ca

site Web: <http://www.saint-esprit.ca>

horaire: Lundi au jeudi - 8 h 30 à 12 h

et - 13 h à 17 h

Vendredi - 8 h à 13 h

Michel Brisson, maire

Conseillers :

district 1 : Claude Gosselin

district 2 : A venir

district 3 : Sandra Cardin

district 4 : Richard Pitre

district 5 : À venir

district 6 : Maxime Villemaire

Caroline Aubertin, directrice générale

Catherine Gagnon, réception et taxation

Annie Chaumont, technicienne administrative

Responsable des loisirs, poste vacant

Jean-François Boileau, directeur des infrastructures et de l'aménagement

Stéphan Charbonneau, inspecteur voirie

Mélanie Marchand, inspectrice municipale

Bibliothèque : (450) 831-2274

Gymnase : (450) 831-2114 poste 7530

Feu, Ambulance, Police : 9-1-1

Sûreté du Québec : 1-800-434-1001

Info Santé CLSC Montcalm 8-1-1 1-888-256-0404

Permis de brûlage: 1-800-567-9372

Service incendies de la

MRC Montcalm: 1-888-242-2412, option 3

SPCA (sans frais): 1 855 440-7722

à toute heure du jour ou de la nuit

sept jours par semaine.

DATES IMPORTANTES À RETENIR

Prochaine séance du conseil municipal

Lundi 9 août 2021, 20 h,
salle du conseil de la mairie
au 21, rue Principale.

Fermeture pour les vacances estivales

Mairie : du 19 juillet au 30 juillet 2021
inclusivement

Bibliothèque : du 19 juillet au 2 août 2021
inclusivement

Horaire de la bibliothèque pour la saison estivale

Mardi : 9 h à 17 h

Mercredi : 12 h 30 à 17 h 30

Vendredi : 12 h 30 à 20 h 30

Samedi : 10 h 14 h

ÉVÉNEMENTS À VENIR

Fêtes gourmandes de Lanaudière :

11 au 15 août 2021 :

<http://www.fetesgourmandes.ca/>

La Galopade :

Dimanche 29 août, à l'église de Saint-Esprit :

<https://lagalopade.ca/>

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	2
MOT DU MAIRE	3-10
CHRONIQUE RÉGIONALE	11-12
CHRONIQUE DU PATRIMOINE	13-17
MESSAGE À LA COMMUNAUTÉ	18-30
CLUB FADOQ SAINT-ESPRIT - LES COEURS JOYEUX INC.	31-32
BIBLIOTHÈQUE ALICE-PARIZEAU	33-35
CALENDRIER DES COLLECTES.....	36



Bonnes vacances!

Les vacances, planifiées ou non, sont toujours les bienvenues.

Nous vous souhaitons que vos vacances soient une occasion de ressourcement et de plaisir.

Profitez-en pour vous reposer et nous revenir en forme! Soyez prudents!

D'ailleurs, la mairie sera fermée du 19 juillet au 30 juillet inclusivement! Donc, les bureaux seront ouverts le 2 août dès 8 h30.

bonnes
VACANCES!

RECRUTEMENT PERSONNEL ÉLECTORAL

Élections municipales du 7 novembre 2021

Vote par anticipation le 31 octobre 2021

Si vous êtes intéressé à travailler aux prochaines élections municipales, veuillez communiquer avec la direction de la municipalité, au 450 831-2114.

Les taux horaires sont fixés par voie de résolution du conseil municipal et peuvent être consultés sur demande.

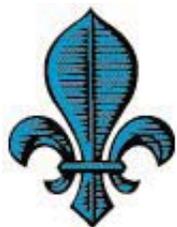
<https://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/>



Mairie fermée

***Dans le cadre de la formation «Habilités de direction»,
une réunion administrative mensuelle se tiendra le lendemain
de toutes les sessions ordinaires du conseil de 8 h 30 à 9 h 30.
Merci de votre précieuse collaboration.***

La direction



MUNICIPALITÉ DE

Saint-Esprit

AVIS PUBLIC



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION (appel de commentaires écrits)
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 669-2021

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021, le conseil a adopté le **Premier projet de Règlement # 669-2021 – agrandissant la zone H-25 à même la zone C-31 et ajout de la classe B au groupe d'usages résidentiels permis**

Ce Premier projet de règlement consiste à intégrer le lot 2 540 306, actuellement compris dans la zone C-31, à la zone voisine H-25 afin d'y autoriser les usages bifamiliaux.

Le Premier projet de règlement # 669-2021 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

L'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement est remplacée par une consultation publique écrite selon la procédure prévue au décret numéro 102-2021 du gouvernement du Québec, en date du 5 février 2021.

Aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs au projet de règlement doivent être transmis par écrit au bureau de la municipalité, du 8 juillet au 5 août 2021 à 16 h, en écrivant à la soussignée à l'adresse courriel suivante : dg@saint-esprit.ca ou au 21, rue Principale, Saint-Esprit, Qc J0K 2L0. Ils seront transmis au conseil municipal, pour analyse et considération, avant l'adoption du règlement.

Le Premier projet de règlement est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h à 13 h et sur le site web de la municipalité. Notez que les bureaux municipaux seront fermés pour les vacances estivales du 19 au 30 juillet inclusivement.

Donné à Saint-Esprit, ce 8 juillet 2021.

- Original signé -

Caroline Aubertin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSOMMATION DE L'EAU

Ah l'eau, une ressource si précieuse!

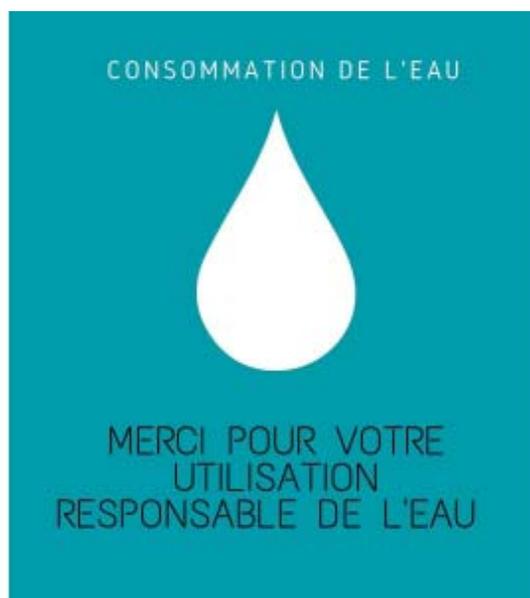
Dernièrement, la municipalité avait demandé à la population de réduire leur consommation d'eau non essentielle puisque l'utilisation excessive réduit les niveaux d'eau des réserves municipales, et ce particulièrement en période de canicule. Eh bien! Notre demande a été entendue et vos efforts ont porté fruit! Nous avons remarqué une baisse importante de la consommation de l'eau. Par contre, nous devons continuer les efforts de façon collective afin d'assurer la stabilité de la situation en lien avec la consommation de l'eau potable.

De ce fait, la municipalité désire remercier tous les citoyens pour leur consommation responsable et nous vous encourageons à continuer en ce sens puisque la météo sera particulièrement chaude et sèche cet été!

Comme mentionné dans le communiqué « augmentation de la consommation d'eau potable » l'équipe municipale met en œuvre différents éléments depuis la fin de 2020 afin d'augmenter la capacité de traitement de l'usine de filtration d'eau potable et régler la problématique d'eau brouillée.

D'autres communications suivront sous peu, surveillez nos réseaux sociaux.

Encore une fois, merci! Utilisons de façon responsable l'eau tous ensemble!



TRAVAUX TRAVAUX TRAVAUX

Nous désirons informer la population que les travaux de la rue Turcotte ainsi que du rang des Continuations débuteront très bientôt! Restez à l'affut pour la date de début et de fin de ceux-ci!

De plus, récemment nous avons annoncé les travaux sur le rang de la Rivière Sud pour 2021, cependant, le premier appel de projets a été non-retenu pour la subvention. Nous attendrons donc le second appel de projets pour obtenir ladite subvention. Cependant, il y aura tout de même des travaux sur un ponceau qui seront faits au courant de l'été 2021 pour une durée de 3 jours approximativement.

Nous vous remercions à l'avance pour votre patience tout au long de ces travaux routiers et nous vous demandons de rester prudents sur les routes en tout temps et particulièrement sur les chemins en construction! Un peu de patience et tout roulera comme sur des roulettes!



VANDALISME AU PARC DESJARDINS

Depuis quelque temps, la municipalité a remarqué, à plusieurs reprises, des actes de vandalisme dans le parc Desjardins.

Nous demandons à toute la population de porter une attention particulière et de sensibiliser les gens proches de vous afin de contrer cette problématique.

Merci de votre compréhension!



MERCI!

La municipalité désire remercier Mme Louise Boivin pour la plantation de légumes dans les bacs à fleurs aux jeux d'eau au parc Benny.

Son entreprise a commandité les légumes divers ainsi que la plantation!

On est bien content de pouvoir compter sur des entreprises locales dévouées au bénévolat pour le bien-être collectif!

Merci d'embellir notre belle municipalité!

Regardez ce qu'il y a au menu et régalez-vous!



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Les jardins de Louise ET AVOIS!

AU MENU

Concombres	0.00 \$
Courgettes	0.00 \$
Pâtissons	0.00 \$
Fèves jaunes	0.00 \$
SURPRISES	0.00 \$
Tomates (Cerises, italiennes, bonbons)	0.00 \$



VENTE DE GARAGE

À moins d'indications contraires des autorités, les ventes de garage auront lieu les 24, 25 et 26 septembre 2021 et ce, respectant les mesures sanitaires en vigueur à ce moment.

Vous devez vous procurer un permis de vente de garage en téléphonant à la mairie au 450-831-2114.



OÙ JE METS ÇA?

C'EST LA SAISON DES PIQUE-NIQUES QUI COMMENCE !!

Voici quelques trucs pour diminuer la production de déchets et mieux gérer vos matières résiduelles lors de vos événements estivaux :

- Dans la mesure du possible, privilégier de la vaisselle et des ustensiles réutilisables;
- Autrement, choisir de la vaisselle et des ustensiles **compostables** ou **recyclables** :

Le papier et le carton souillés par de la nourriture sont compostables ainsi que les assiettes en carton non cirées.

Pour le choix des ustensiles, privilégier des ustensiles recyclables, soit en **plastique #1**.

- Les serviettes de table en papier, même souillées par de la nourriture, vont dans le bac brun;
- Ranger rapidement la nourriture afin d'éviter le gaspillage alimentaire et pour la nourriture périmée, c'est dans le bac brun.



UN RAPPEL SIMPLE ET RAPIDE DES MATIÈRES ACCEPTÉES DANS LE BAC BRUN :

- ✓ Tout ce qui se mange
- ✓ Papier et carton souillés
- ✓ Les résidus de jardin

OÙ JE METS À ÇA?

Quoi faire avec les cendres de notre BBQ ou de notre feu de joie? Les mettre dans votre bac brun LORSQU'ELLES SONT FROIDES.

- Selon le ministère de l'Environnement, *les cendres de bois domestiques ont une valeur agronomique importante et elles devraient le plus possible être recyclées au sol comme engrais et produit chaulant ou collectées et acheminées au compostage.*
- *Les cendres de bois naturel offrent une alternative de choix aux engrais de synthèse et leur recyclage permet de réduire significativement la quantité de déchets dirigés vers les lieux d'enfouissement.*

Bonne lecture et à la semaine prochaine!

Image : <https://pixabay.com/fr/photos/automne-th%C3%A9-pique-nique-boire-4579561/>



Écocentre Bons débarras

Nouveauté! Prise en charge des appareils ménagers et de climatisation

Sainte-Julienne, vendredi 2 juillet 2021 – L'écocentre Bons débarras, situé à Sainte-Julienne, offre dorénavant la possibilité aux citoyens des municipalités membres (Sainte-Julienne, Saint-Esprit, Saint-Alexis et Saint-Jacques) d'y déposer leurs appareils ménagers et de climatisation. Depuis le 29 mars 2021, RECYC-QUÉBEC a reconnu officiellement GoRecycle Canada inc. en tant qu'organisme de gestion reconnu (OGR) pour la prise en charge des appareils ménagers et de climatisation. Les produits visés par la présente catégorie sont :

- Les appareils de réfrigération et de congélation à usage domestique;
- Les climatiseurs, thermopompes et déshumidificateurs;
- Les cuisinières, fours encastrables, surfaces de cuisson encastrables, lave-vaisselle, machines à laver et sèche-linge, lesquels sont conçus et destinés à un usage domestique.

Avec la période des déménagements qui s'amorce, notez que ces appareils ne sont pas acceptés lors de la collecte des encombrants. Les appareils peuvent être déposés aux heures d'ouverture de l'écocentre.

Paillis et compost à donner

Les branches collectées à l'écocentre ont été transformées en paillis. Les citoyens intéressés peuvent venir récupérer la quantité désirée munie de leurs outils ; pelle, sceau et/ou remorque. Du compost est aussi disponible sous la même formule de libre-service.

À propos de l'écocentre

Horaire de l'écocentre :

Lundi | Mardi | Vendredi | Samedi : 8 h à 16 h

Dimanche : 8 h 30 à 12 h

Adresse :

2456, route 125, Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0

Source :

Amélie Huneault, chef des communications

amelie.huneault@sainte-julienne.com

450 831-2688, poste 7191 | www.sainte-julienne.com

La présente est pour vous informer que l'entérinement, le 1er avril dernier, de la Loi 69 qui modifie la Loi sur le patrimoine culturel du Québec a également eu des retombées sur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, notamment en matière d'octroi de permis de démolition.

Depuis le 1er avril dernier, la majorité des villes et municipalités du Québec sont assujetties à la mesure transitoire de la nouvelle loi qui leur attribue de nouvelles obligations. Parmi ces dernières, on compte l'obligation de transmettre un avis au Ministère de la Culture et des Communications pour toute décision d'autoriser la démolition d'un bâtiment construit avant 1940 et ce peu importe son statut de protection. À partir de la date de transmission de cet avis au ministère, il faudra compter 90 jours avant de pouvoir octroyer le permis de démolition, si ce dernier a été préalablement autorisé par la ministre.

Pour faire tomber la mesure transitoire, deux conditions sont requises :

- La ville ou municipalité doit avoir adopté un règlement de démolition conforme aux nouvelles normes en vigueur;
- La MRC dans laquelle la ville ou municipalité est localisée doit avoir adopté un inventaire de son patrimoine immobilier conforme aux nouvelles normes en vigueur.

De plus amples informations sont disponibles sur le site web du Ministère de la Culture et des Communications, via le lien suivant : <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5121>.

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation diffuse également un bulletin informatif Muni-Express sur le sujet : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/publications/bulletin-muni-express/2021/n-13-19-mai-2021>



Chronique du patrimoine No-2021-7

Pascal Rochon – Guillaume Collin :
patrimoine.saint.esprit@gmail.com

D'Hier à aujourd'hui et Un brin d'histoire

D'Hier à aujourd'hui – Les presbytères : 81 Saint-Isidore

Trois presbytères ont été construits à Saint-Esprit. Nécessaires à la venue d'un premier curé résidant, le curé Périneault, les travaux d'un premier presbytère débutèrent à l'automne 1818. Malheureusement pour ce dernier, à son arrivée en novembre 2018, seule une charpente de bois avait été érigée par manque de temps des colons. À cette époque, les travaux des champs étaient très prenants. Le curé reparti en attendant la fin des travaux qui se terminèrent en 1819. Construit à la mode française, avec cheminée en pierres centrale, ladite bâtisse de deux pièces était en pierres des champs avec une toiture en bois. De petite dimension et très modeste, il n'était pas adapté au climat québécois. Il ne résista pas longtemps aux intempéries, car soixante-sept ans plus tard, un nouveau presbytère était requis. Il n'existe malheureusement pas d'image de ce dernier.



Le deuxième construit en 1886, était beaucoup plus imposant et affichait une prestance certaine. La richesse de la paroisse avait permis d'ériger un bâtiment très élégant. Il était, cette fois-ci, fait de pierre de taille et richement décoré. Un magnifique jardin de fleurs avec au centre une statue de la Sainte Vierge avait été aménagé. ¹



Au début des années 60, le presbytère de pierre nécessitait des travaux de réparation importants. Les plus urgents furent réalisés rapidement.



Cependant, en 1967, la fabrique prit la décision de le remplacer par un troisième plus moderne et adaptée aux commodités modernes. Ce bâtiment abrite actuellement la Caisse Populaire et le bureau de la SAAQ. ²

Un brin d'histoire

La paroisse de Saint-Esprit au milieu du XIX^e siècle : un bref aperçu (1841-1861)

Les années 1841-1861 ont été dans le Bas-Canada une période de grands changements. Les Insurrections de 1837-1838 et leur suite (le Rapport Duhram entre autres) ont semé dans le Bas-Canada une incertitude quant à l'avenir des Canadiens français, tant au niveau économique que politique. En ce qui a trait à la vie des habitants de Saint-Esprit suite à cet évènement historique, celle-ci ne fut pas changée de façon drastique au cours des années 1841-1861. Ils continuent de vivre à l'intérieur d'une solide communauté et dans laquelle la religion catholique et l'héritage francophone (la langue, la culture) dominant. Tout de même, il ne faut pas croire que le changement et le progrès se sont arrêtés aux limites de la paroisse. En exemple, la gestion administrative dans les campagnes francophones s'apparente de plus en plus à celle anglaise. Pour les territoires régis par les seigneurs, un chapitre va bientôt se tourner, l'héritage seigneurial provenant du régime français commence à être trop daté. Le milieu des années 1850 a vu l'abolition du régime seigneurial, plus précisément en 1854³. Les années 1841-1861 à Saint-Esprit voient son territoire changé et sa population éprouvée par divers malaises. La présente capsule abordera ces sujets.

Mise en place d'une instance municipale à Saint-Esprit

Suite aux Rébellions de 1837-1838, l'Acte d'Union de 1841 crée la province du Canada (le Haut-Canada devient le Canada-Ouest et le Bas-Canada devient le Canada-Est)⁴. Plusieurs francophones voient alors dans cet acte une volonté dissimulée d'assimilation des Canadiens français dans la mer anglophone qui les entourent⁵. À Saint-Esprit, cela n'a pas tant d'incidence, il n'y a presque pas d'anglophones durant la période. La vie suit relativement le même cours que dans la précédente décennie, sauf peut-être

pour certaines personnes ébranlées par les répercussions des Rébellions⁶. Par contre, un évènement majeur arrive dès 1841, soit la mise en place « ... du premier régime municipal...⁷ » dans la paroisse de Saint-Esprit. Cette nouveauté, alors déjà bien installée dans les États-Unis et l'Angleterre, ne fit pas le bonheur de certains habitants⁸. Certains sont encore trop « ... ébranlé[s] par les tumultes politiques⁹ » de 1837-38, ce nouveau système venant « ... des autorités britanniques...¹⁰ » est alors mal vu¹¹.

Crise économique, crise sanitaire et exode rural (émigration)

La situation économique de plusieurs habitants de Saint-Esprit n'est guère reluisante au début des années 1840. La pauvreté règne en maître dans plusieurs foyers de la paroisse et de nombreuses familles de cultivateurs peinent à vendre leurs récoltes¹². Afin de subvenir à leurs besoins essentiels, plusieurs d'entre elles s'en remettent à la vente des produits de l'érable, alors fortement populaire dans « ... les marchés des villes...¹³ ». Toutefois, cela n'est pas assez, et la situation économique prendra encore plusieurs années avant de se stabiliser. À la fin des années 1840, soit en 1849, un bref épisode de choléra prendra la vie de 11 personnes dans la paroisse¹⁴. Celui-ci a été causé par le passage d'immigrants irlandais en direction du canton de Rawdon¹⁵. En plus de la crise économique et sanitaire, un phénomène d'exode secoue les campagnes vers 1849, l'émigration dans les grandes villes¹⁶. Les États-Unis sont un lieu pour travailler qui en tente plus d'un, les manufactures urbaines sont à la recherche de main d'œuvre¹⁷. Les conditions de plusieurs habitants de Saint-Esprit étant alors peu enviables, certains quittent pour améliorer leur sort¹⁸. Les difficultés de la vie ont parfois même entraîné chez certaines personnes un excès dans la consommation de liqueurs fortes¹⁹. Cela sera critiqué par le curé Charron dans les années 1840-50, car il y a alors plusieurs cas d'ivrognerie à Saint-Esprit. Ce dernier prend cela sérieusement, il va « ... [favoriser] l'établissement de la tempérance dans la paroisse²⁰ ». Au début des années 1860, l'ivrognerie est devenue moins importante que dans les années 1840²¹.

Brève histoire entourant l'annexion de la côte Saint-Louis à la paroisse de Saint-Esprit

Lors des délibérations entourant l'érection canonique de la paroisse, soit vers 1829, plusieurs habitants de la Côte Saint-Louis désirent s'annexer entièrement à la paroisse de Saint-Esprit²². Ceux-ci font alors partie de la paroisse de Saint-Roch et se jugent trop éloignés d'icelle²³. C'est en grande partie pour cette raison qu'une annexion à la paroisse de Saint-Esprit est un choix judicieux²⁴. Leur demande ne sera pas réalisée et ce ne sera qu'en juin 1860 que le territoire de la Côte Saint-Louis fut officiellement transféré à Saint-Esprit²⁵. Par contre, étant donné que le territoire de Saint-Esprit est devenu plus grand, il fut convenu de céder le lieu de la Petite Rivière à la paroisse de Sainte-Julienne²⁶.

Le début des années 1860

Au terme de la période, il est possible de noter certains faits dans la paroisse. Le recensement de 1861 vient démontrer qu'il y a environ dans la paroisse 221 maisons en bois et 30 en pierre²⁷. Il faut aussi ajouter que vers 1858, un nouveau moulin à moudre fut construit près de l'église²⁸.

NOTES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1 BRISSON, Estelle. *Saint-Esprit : Étude historique de la paroisse de sa fondation à nos jours*. Joliette, Imprimerie Régionale Ltée, 1983, 382p. (Pages p. 133-136 consultées).
- 2 Brisson, *Saint-Esprit : Étude historique de la paroisse de sa fondation à nos jours*, p. 252.
- 3 THUOT, Jean-René. « La naissance de la communauté de Saint-Esprit, 1767-1867 ». Denis RACINE *et al.*, dir. *Saint-Esprit, 1808-2008*. Montréal, Société de recherche historique Archiv-Histo, 2008, p. 19-45. (Page 41 consultée).
- 4 CARELESS, James Maurice Stockford. « Province du Canada, 1841-67 ». Dans *l'Encyclopédie Canadienne*, Historica Canada, 27 septembre 2019. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/province-du-canada-1>, consulté le 4 juillet 2021.
- 5 *Ibid.*
- 6 Thuot, « La naissance de la communauté de Saint-Esprit, 1767-1867 », p. 39.
- 7 *Ibid.*, p. 39
- 8 *Ibid.*, p. 39.
- 9 *Ibid.*, p. 39.
- 10 *Ibid.*, p. 39.
- 11 *Ibid.*, p. 39.
- 12 Brisson, *Saint-Esprit : Étude historique de la paroisse de sa fondation à nos jours*, p 86-87.
- 13 *Ibid.*, p. 87.
- 14 CHARRON, Michel. « Lettre du curé Charron à Mgr Bourget, Evêque de Montréal, 12 août 1849 », 12 août 1849, document d'archive reproduit par Estelle Brisson dans : Brisson, *op. cit.*, p. 89.
- 15 Brisson, *Saint-Esprit : Étude historique de la paroisse de sa fondation à nos jours*, p. 89.
- 16 *Ibid.*, 88.
- 17 *Ibid.*, p. 88.
- 18 *Ibid.*, p. 88.
- 19 ÉQUIPE ARCHIV-HISTO. « Naissance et développement de la paroisse de Saint-Esprit ». Denis RACINE *et al.*, dir. *Saint-Esprit : 1808-2008*. Montréal, Société de recherche historique Archiv-Histo, 2008, p. 48-71. (Page 55 consultée).
- 20 *Ibid.*, p. 56.
- 21 CHARRON, Michel. « Rapport sur la paroisse du St-Esprit par le curé Charron pour Mgr Bourget, Evêque de Montréal, ___ 1861 », 1861, document d'archive reproduit par Estelle Brisson dans : Brisson, *op. cit.*, p. 102-103.
- 22 Brisson, *Saint-Esprit : Étude historique de la paroisse de sa fondation à nos jours*, p. 44.
- 23 *Ibid.*, p. 44.
- 24 *Ibid.*, p. 44.
- 25 Équipe Archiv-Histo. « Naissance et développement de la paroisse de Saint-Esprit », p. 57.
- 26 Brisson, *Saint-Esprit : Étude historique de la paroisse de sa fondation à nos jours*, p. 105.
- 27 BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA. 9 septembre 2020. *Recherche : Recensement de 1861, Bas-Canada (Québec)*, [En ligne], < https://central.bac-lac.gc.ca/.item/?app=Census1861&op=&img&id=4108795_00308 >, (page consultée le 4 juillet 2021).
- 28 Brisson, *Saint-Esprit : Étude historique de la paroisse de sa fondation à nos jours*, p. 149.



FRAIS SAISON 2021-2022

Association Hockey Mineur Joliette-Crabtree
www.ahmjc.org / 450 752-0592 #1

Catégorie		Âge	Frais association	Frais de glace	Total
M7	pré-novice	4 ans	aucun	530.00 \$	
M7	pré-novice	5-6 ans	aucun	530.00 \$	
M9	Novice	7-8 ans	300.00 \$	700.00 \$	1 000.00 \$
M11	Atome	9-10 ans	300.00 \$	750.00 \$	1 050.00 \$
M13	Pee-wee	11-12 ans	300.00 \$	830.00 \$	1 130.00 \$
M15	Bantam	13-14 ans	300.00 \$	830.00 \$	1 130.00 \$
M18	Midget	15-16-17 ans	300.00 \$	830.00 \$	1 130.00 \$
M21	Junior A-B	18-19-20-21 ans	300.00 \$	400.00 \$	700.00 \$
M21	Junior AA	18-19-20-21 ans	300.00 \$	600.00 \$	900.00 \$

n.b.: des frais supplémentaires s'appliqueront pour les joueurs des catégories M11, M13, M15 et M18 qui évolueront sur nos équipes AA et BB.

MESSAGE À LA COMMUNAUTÉ



La Galopade est de retour pour une 17e édition!

C'est avec grand plaisir que nous invitons les résidents de St-Esprit et de St-Roch Ouest à prendre part à cet événement! En tant que résident, votre inscription est au coût unique de 10\$ par personne, peu importe l'épreuve choisie. C'est une belle occasion de sortir bouger!

Pour toutes les informations sur l'événement visitez le : www.lagalopade.ca

HORAIRE DE LA JOURNÉE

7H00 Ouverture du comptoir pour remise des dossards. Les participants doivent se présenter 30 minutes avant leur épreuve.

HEURES	ÉPREUVES
8h00	10 km Course
10h20	5 km Course
12h00	1 km Course

MERCI À TOUS NOS COMMANDITAIRES !



FORMULAIRE D'INSCRIPTION RÉSIDENTS ST-ESPRIT / ST-ROCH OUEST

Pour profiter du prix de 10\$, le formulaire d'inscription doit être remis à la mairie de St-Esprit avant 12h le 20 Août 2021. Aucune inscription sur place le jour de l'événement. Une preuve de résidence vous sera demandée afin de valider votre inscription.

Nom de Famille		Date de naissance	
Prénom		Code postal	
Adresse		Province	Québec
Ville		Téléphone	
Courriel		Sexe	<input type="radio"/> Femme <input type="radio"/> Homme
Discipline choisie :	Course : <input type="radio"/> 1km <input type="radio"/> 5km <input type="radio"/> 10km		

RENONCIATION

Je renonce par la présente, pour moi-même, mes héritiers et ayant droit, à toute réclamation contre les organisateurs de la course, leur équipe et la ville hôte. Je donne la permission aux organisateurs des épreuves d'utiliser ou d'autoriser d'autres personnes à utiliser pour quelques fins que ce soit toutes photographies, film ou autre compte rendu de ma participation à cette épreuve ou aux autres activités conjointes sans rémunération.

Signature

Date

Signature d'un parent si moins de 18 ans

MESSAGE À LA COMMUNAUTÉ



Saint-Esprit, village gourmand!

Au parc Desjardins: Déjà cet été, on aura la chance de déguster certains comestibles :

- pommes
- framboises
- fraises alpines jaunes (regardez bien elles sont déjà prêtes!!!)
- raisins trollhaugen
- ronces odorantes



Pour plus d'info sur les différentes variétés de comestibles implantées, consultez le site de la municipalité sous l'onglet Loisir et tourisme, parcs et espaces verts. (<https://www.saint-esprit.ca/loisirs-et-tourisme/activites-culture-et-installations/parcs-et-espaces-verts>)

Suivez aussi notre page Facebook (<https://www.facebook.com/collectifespritvert>) pour vous tenir au courant des variétés prêtes à déguster!

Au parc des jeux d'eau: Les légumes sont à l'honneur! Tomates, concombres, courgettes, pâtissons, fèves jaunes s'offriront bientôt à vos papilles, gracieuseté des Jardins de Louise et André!

Connaissez-vous les bacs de récupération d'eau de pluie?

Installés sous une gouttière, ils se remplissent aisément et nous permettent d'arroser nos plates-bandes sans avoir recours à l'aqueduc. En plus de nous faire économiser eau et argent, ils nous permettent de faire un peu d'exercices!



Astuce: En utilisant 2 arrosoirs avec le bac de pluie, on arrose pendant que l'autre se remplit.



MESSAGE À LA COMMUNAUTÉ



Nouveau à Saint-Esprit
Le Trottibus arrive en ville!!!
Prochain départ: Automne 2021!!!

Saviez-vous que 58 % des parents se rendaient à l'école à pied contre seulement 28 % des enfants aujourd'hui?

L'école Dominique-Savio innove en démarrant un autobus qui marche! Une façon ludique et sécuritaire de se rendre à l'école, pour petits et grands.

Pour plus d'information sur le trottibus, visitez trottibus.ca

Vous souhaitez vous impliquer? Contacter nous: trottibus.saintesprit@gmail.com

**DEVENEZ
BÉNÉVOLE
TROTIBUS :**

- Pour vous tenir en forme
- Pour des matins inoubliables avec les enfants de votre quartier
- Pour un quartier plus vert et plus sécuritaire

**L'AUTOBUS
QUI MARCHE!**

Une initiative de :



MESSAGE À LA COMMUNAUTÉ

RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES

DOCUMENT-SYNTHESE RÉSUMANT LES NORMES DU RÈGLEMENT À L'INTENTION DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

CONTEXTE

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées.

Adopté en 2010, le [Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles](#) vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité.

Le présent document présente en un coup d'œil les exigences applicables aux piscines résidentielles en vertu du *Règlement*, incluant les plus récentes modifications qui entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2021. Pour en savoir plus sur les modifications, consultez la [page Web](#) du MAMH.

Il est à noter que les municipalités sont responsables de l'application du *Règlement* et qu'un permis municipal est exigé pour les travaux suivants :

- construire, installer ou remplacer une piscine,
- installer un plongeoir,
- construire une enceinte, une plateforme ou une terrasse ouvrant sur une piscine.

Par ailleurs, les municipalités peuvent adopter des règles plus sévères que celles contenues dans le *Règlement*.

Les propriétaires ou les futurs acheteurs doivent donc se renseigner auprès de leur administration municipale pour connaître précisément les règles applicables.

PISCINES VISÉES

Le *Règlement* s'applique à toutes les piscines résidentielles extérieures pouvant contenir 60 cm d'eau ou plus, qu'elles soient creusées, semi-creusées, hors-terre ou démontables (gonflables ou autres).

Le *Règlement* ne s'applique pas :

- aux spas, à l'exception de ceux qui peuvent contenir plus de 2 000 litres d'eau ;
- aux plans d'eau naturels,
- aux jardins d'eau et autres bassins décoratifs qui ne sont pas destinés à la baignade.



Votre
gouvernement

RÈGLES RELATIVES AUX ENCEINTES

Lorsqu'une enceinte doit être installée, celle-ci doit toujours respecter les caractéristiques suivantes :

- avoir une hauteur minimale de 1,2 m ,
- empêcher le passage d'une balle de 10 cm de diamètre (ex . entre les barreaux ou entre le sol et le bas de l'enceinte),
- ne pas être conçue de manière à pouvoir être escaladée facilement



Nouveauté

Si l'enceinte est une clôture en mailles de chaîne, les mailles doivent mesurer 30 mm ou moins. Sinon, des lattes doivent être insérées dans les mailles.

Cette exigence s'applique seulement aux clôtures en mailles de chaîne installées à compter du 1^{er} juillet 2021. Par ailleurs, une clôture acquise avant le 1^{er} juillet 2021, mais installée au plus tard le 30 septembre 2021, est aussi exemptée de cette exigence.



Le mur d'un bâtiment (maison, garage) peut faire partie d'une enceinte. Toutefois, la partie du mur qui sert d'enceinte doit respecter les caractéristiques suivantes :

- ne pas avoir de porte permettant d'accéder directement à la piscine. Au besoin, il est possible d'installer une enceinte autour de la porte ,
- ne pas avoir de fenêtres situées à moins de 3 m du sol, sauf si leur ouverture est limitée de manière à ne pas laisser passer une balle de plus de 10 cm
- Il importe de vérifier auprès de votre municipalité si sa réglementation permet l'installation de mécanismes limitant l'ouverture des fenêtres



RÈGLES RELATIVES AUX PORTES DES ENCEINTES

Toute porte d'une enceinte doit respecter les mêmes caractéristiques que l'enceinte décrites précédemment

De plus, elle doit toujours se refermer et se verrouiller automatiquement

Le dispositif de sécurité passif (loquet) peut être installé à deux endroits

- du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte,
- du côté extérieur de l'enceinte, à au moins 1,5 m de hauteur



Québec 

CONTRÔLE DE L'ACCÈS — PISCINE CREUSÉE OU SEMI-CREUSÉE

Une piscine creusée ou semi-creusée doit toujours être entourée d'une enceinte



CONTRÔLE DE L'ACCÈS — PISCINE HORS TERRE OU DÉMONTABLE

Les piscines suivantes doivent être entourées d'une enceinte :

- une piscine hors terre dont la paroi est de moins de 1,2 m de hauteur ,
- une piscine démontable dont la paroi est de moins de 1,4 m de hauteur.



Dans les autres cas, il n'est pas requis d'entourer la piscine d'une enceinte. Toutefois, l'accès à une piscine qui n'est pas entourée d'une enceinte doit se faire de l'une des manières suivantes :

- au moyen d'une échelle amovible munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement ,
- à partir d'une plateforme dont l'accès est sécurisé au moyen d'une enceinte ,
- à partir d'une terrasse rattachée à la résidence, à la condition que la partie de la terrasse ouvrant sur la piscine soit sécurisée au moyen d'une enceinte



APPAREILS DE FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE

Le filtreur et tout autre appareil de fonctionnement doivent être installés de manière à ne pas pouvoir être utilisés pour grimper par-dessus l'enceinte ou la paroi de la piscine, soit

- à plus de 1 m de la paroi de la piscine ou de l'enceinte (lorsqu'installé à l'extérieur de l'enceinte),

Les appareils peuvent être situés à moins de 1 m s'ils sont installés

- à l'intérieur d'une enceinte,
- sous une structure d'au moins 1,2 m de haut qui ne peut être facilement escaladée et qui empêche l'accès à la piscine ou à l'enceinte à partir des appareils (par ex. sous un patio),
- dans une remise



Nouveauté

AMÉNAGEMENTS AUX ABORDS D'UNE ENCEINTE OU D'UNE PISCINE

Une bande de dégagement de 1 m doit être maintenue aux abords de l'extérieur d'une enceinte ou de la paroi d'une piscine, lorsque celle-ci n'est pas entourée d'une enceinte :

- aucune structure ou aucun équipement fixe susceptible d'être utilisé pour grimper par-dessus l'enceinte ou la paroi de la piscine ne peut se trouver à l'intérieur de cette bande (par ex. : mur de soutènement, module de jeux pour enfant).
- Cette exigence ne s'applique pas aux équipements mobiles, tels les meubles de jardin et les outils, ni aux arbres. Il est toutefois recommandé d'éviter de laisser de tels équipements à trop grande proximité de la piscine ou de l'enceinte et de tailler les branches pouvant présenter un risque



Aucune fenêtre d'un bâtiment ne doit être située à l'intérieur de cette bande de 1 m, sauf si cette fenêtre :

- est située à au moins 3 m du sol ou,
- a une ouverture limitée de manière à ne pas permettre le passage d'une balle de plus de 10 cm.

Cette exigence s'applique seulement aux piscines et aux enceintes installées à compter du 1^{er} juillet 2021. Par ailleurs, une piscine ou une enceinte acquises avant le 1^{er} juillet 2021, mais installées au plus tard le 30 septembre 2021, sont aussi exemptées de cette exigence.

Nouveauté

PISCINE DOTÉE D'UN PLONGEOIR

Une piscine munie d'un plongeur doit être installée conformément à la norme BNQ 9461-100 en vigueur au moment de l'installation. Cette norme précise les caractéristiques dimensionnelles et géométriques de l'enveloppe d'eau minimale nécessaires pour offrir un environnement sécuritaire pour la pratique du plongeon dans une piscine résidentielle.

Pour connaître l'ensemble des exigences applicables, il importe de se référer directement au document normatif complet de la norme BNQ 9461-100. Celui-ci peut être obtenu gratuitement sur le [site du Bureau de normalisation du Québec](#).

Les propriétaires devraient s'adresser à un professionnel pour s'assurer du respect de la norme. Celle-ci exige d'ailleurs que des plans d'implantation et de construction soient préparés pour toute piscine résidentielle dotée d'un plongeur.

Cette exigence s'applique seulement aux piscines et aux plongeurs installés à compter du 1^{er} juillet 2021. Par ailleurs, une piscine ou un plongeur acquis avant le 1^{er} juillet 2021, mais installés au plus tard le 30 septembre 2021, sont aussi exemptés de cette exigence.



La reproduction des textes et visuels sur la sécurité des piscines résidentielles est autorisée à des fins d'information à condition d'en mentionner la source, soit le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec, qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante <http://www.droit.auteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à droit.auteur@servicesquebec.gouv.qc.ca.

Se protéger des piqûres de tiques pour prévenir la maladie de Lyme : ce que vous devez savoir

La Direction de santé publique de Lanaudière tient à rappeler à la population l'importance de se protéger contre les piqûres de tiques, car ces insectes peuvent transmettre la maladie de Lyme.

Situation pour Lanaudière

Les villes de Terrebonne et de Mascouche sont maintenant considérées comme zone à risque significatif d'acquisition de la maladie de Lyme. La carte présentant les secteurs à risque d'acquisition de la maladie de Lyme par municipalité est accessible en visitant le <https://www.inspq.qc.ca/zoonoses/maladie-de-lyme>.

Nombre de cas dans la région

Au cours des deux dernières années, 17 des 29 cas de maladie de Lyme qui ont été déclarés à la Direction de santé publique étaient d'acquisition probable dans la région.

Les tiques porteuses de la maladie de Lyme

La maladie de Lyme est transmise par la piqûre de la tique à pattes noires, si celle-ci est porteuse d'une bactérie nommée *Borrelia burgdorferi*. Une tique adulte peut mesurer entre 1 et 3 millimètres.

On les retrouve principalement dans les hautes herbes et les autres végétaux sur le sol, où elles attendent pour s'agripper à la peau. Dans les heures qui suivent, elles se gorgent de sang, pouvant tripler leur volume. La tique a alors l'apparence d'une boule de sang de quelques millimètres. Si une piqûre survient, il faut retirer la tique. Pour savoir comment retirer une tique accrochée à la peau de façon sécuritaire et pour connaître les recommandations à la suite de son retrait, rendez-vous au <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/retraitdune-tique-en-cas-de-piqure>.

Un antibiotique peut alors être prescrit en prévention pour éviter de contracter la maladie de Lyme si vous avez eu une piqûre de tique dans les zones identifiées à risque. Certains critères doivent être respectés pour avoir accès à ce traitement préventif. Pour plus d'informations, composez le 811 ou consultez votre médecin de famille.

Manifestations cliniques

La personne qui se fait piquer par une tique peut remarquer une rougeur sur la peau qui peut prendre la forme d'une cible. Cela cause peu ou pas de douleur, ni de démangeaison et dure au moins 2 jours. Entre 3 et 30 jours à la suite de la piqûre de la tique, la fièvre, des maux de tête, de la fatigue et des courbatures peuvent survenir.

MESSAGE À LA COMMUNAUTÉ

Lorsque détectée à un stade précoce, l'infection se traite à l'aide d'antibiotiques. Si elle n'est pas détectée et traitée rapidement, des complications peuvent survenir, comme des problèmes cardiaques, neurologiques et articulaires. Ils sont parfois irréversibles.

Pour en savoir davantage sur les symptômes de la maladie de Lyme et pour savoir quand consulter, visitez le www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/maladie-de-lyme.

Moyens de protection lors d'activités à l'extérieur

Pour mieux se protéger des piqûres, voici des habitudes à adopter :

- Marcher de préférence dans les sentiers et éviter les herbes hautes;
- Utiliser un chasse-moustiques sur les parties exposées du corps;
- Porter un chapeau, des souliers fermés ainsi que des vêtements de couleur claire;
- Entrer son chandail dans son pantalon et le bas de son pantalon dans ses chaussettes ou ses bottes;
- Au retour d'une activité à l'extérieur, examiner vêtements et équipement, et inspecter son corps dans la douche ou dans son bain. Ne pas oublier les animaux de compagnie;
- Éviter l'accumulation de feuilles mortes et de broussailles sur votre terrain;
- Couper les herbes hautes et tondre le gazon régulièrement;
- Aménager les aires de jeux des enfants loin des arbres, car les tiques préfèrent les endroits boisés;
- Si une tique s'est accrochée à la peau, la retirer minutieusement avec une pince fine, en évitant de presser son corps. Consulter rapidement si vous demeurez en zone à risque.

La prévention des piqûres de tiques et la surveillance de l'apparition de symptômes demeurent primordiales pour prévenir la maladie de Lyme. Pour toute question si vous présentez des symptômes de la maladie de Lyme après avoir été exposé à des tiques, composez le 811, option 1, pour communiquer avec Info-Santé ou communiquez avec votre médecin de famille.



Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Renseignements : Pascale Lamy
Directrice des affaires institutionnelles et des relations publiques
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca

Tique *Ixodes scapularis*. Pixabay.
<https://pixabay.com/fr/photos/tique-insectes-feuilles-5892577/>



ALLIÉS DANS NOS CRÉATIONS

Parce qu'il est
temps de rêver,
temps de partager,
temps de créer !



Le Centre d'action bénévole Montcalm vous invite à prendre part à la **troisième** activité du projet « Alliés dans nos créations - Parce qu'il est temps de rêver, temps de partager, temps de créer » !

Poésie de grange – Juin-juillet-août

Création artistique fabriquée à partir d'une planche de bois de grange sur laquelle reposeront des poèmes, des histoires, des dessins ou des paroles de chanson. Votre planche partagera votre vision poétique du temps et aidera à bâtir un mur de grange inoubliable.

Date limite d'inscription : Tant qu'il reste des ensembles de création !

Communiquez avec nous pour voir de quelle façon vous pouvez y participer :

Cellulaire : 450-916-1104, téléphone : 450 839-3118 poste 232; Sans frais : 1 888 839-3440 poste 232
creations.cabm@gmail.com

Le projet *Alliés dans nos créations* est né de l'idée de se réunir et de partager malgré la distance qui nous sépare. Ce projet comporte deux volets : tout d'abord, une série d'activités dirigées dans lesquelles, tout au long de l'année 2021, nous vous proposerons des œuvres créatives à réaliser chez soi. Les étapes de création, le descriptif de l'activité, le matériel nécessaire et une aide vous seront offerts.

Le deuxième volet du projet se propose de vous amener à vous révéler un peu plus. Nous aimerions que vous nous fassiez connaître ce qui vous fait vibrer dans la vie. Quelle est votre passion ? Quels sont vos talents ? Cuisiner, photographier, écrire, faire de la sculpture, marcher, danser ? Dans les mois qui viennent, de nombreuses occasions de nous faire connaître vos passions vous seront offertes.

Par la suite, nous vous inviterons à nous confier vos réalisations afin de créer une superbe exposition qui témoignera de cette belle démarche. Nous savons que vous avez de merveilleuses idées !

Au plaisir de découvrir vos passions !

Bonjour,

Le club FADOQ de Saint-Esprit est à la recherche de personnes motivées et désirant s'investir pour le bien-être des 50 ans et plus, afin de poursuivre ses activités dans votre municipalité.

Pour tout renseignement concernant le rôle d'administrateur, de président, vice-président, secrétaire ou trésorier, n'hésitez pas à communiquer avec Francine Vendette 450-559-6240, francine117@hotmail.com

Vous pouvez manifester dès aujourd'hui votre intérêt et je vous expliquerai, au besoin, le processus de nomination et d'élection qui aura lieu lors de l'assemblée générale annuelle en septembre prochain au sous-sol de l'église de Saint-Esprit.

.....

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 16 JUIN DERNIER

Remise en septembre, car l'intérêt des membres était inexistant.

.....

RENOUÈLEMENT DES CARTES DE MEMBRE

Vous recevrez sous peu ou à votre renouvellement une lettre, pour vous mentionner qu'il est temps de renouveler et aussi de faire parvenir votre chèque comme paiement. Tout est bien expliqué et les enveloppes sont affranchies. Je compte sur votre fidélité au Club et surtout, n'hésitez pas à m'appeler s'il y a un problème. Merci beaucoup à toutes et à tous de continuer à faire confiance au CLUB FADOQ Saint-Esprit.

Un gros merci et bienvenue aux nouveaux membres
(vous pouvez toujours devenir membre du club).

Bonne fête pour les personnes nées en juillet et août prochain.
Des bisous virtuels à vous!

Prompte guérison à nos membres affectés par la maladie.

Vives sympathies à celles et ceux qui ont perdu un être cher. Nos pensées vont vers vous.

Je vous souhaite de très bonnes vacances. Profitons bien de ces jours d'été pour se reposer, se ressourcer et profiter de sa famille. On se voit à la rentrée à l'automne.

J'aurai plus de contenu en août prochain... bonne lecture!

Suivez-nous sur Facebook : FADOQ-Les Cœurs Joyeux Saint-Esprit

Francine Vendette, présidente

Pour le

CONSEIL 2020-2021

Francine Vendette, présidente 450-559-6240

Lucille Levesque, secrétaire

Francine Hetu, trésorière 450-839-6708

NOUVEAUTÉS ADULTES

Harris, Kamala Nos vérités
Laverdière, Marthe Les collines de Bellechasse (V.1) Éva

NOUVEAUTÉS JEUNES

Chamblain, Joris La vie compliquée de Léa Olivier :
À l'heure où dorment les balançoires
Sampar Guiby (v.6) La dernière nuit
Vaudry, Frédérique La colère
 Au revoir Gratouille
 Un vrai jeu d'enfant
 Jack touche à tout
 Un vent de changement pour Emma
 Une bulle pour Hélios
 Portrait de famille
 Chez les Zoopsiens
 Le genre dans tous ses états
 Mila ne s'aime pas

TON AVENTURE.COM (3^e édition) :

lire et avoir du plaisir

Pendant 30 jours, deviens le héros de ton aventure!

Lire et avoir du plaisir, c'est possible avec ce site WEB amusant mis sur pied par la CRÉVALE. Du 13 mai au 31 août 2021, seul, en famille ou avec les amis deviens le héros de ton aventure.

Cet été, visite le site « tonaventure.com »

Plus de 1000 \$ en prix à gagner pour les jeunes Lanaudois : rendez-vous sur le site...

UN CLUB DE LECTURE À VENIR À L'AUTOMNE

La pandémie semble s'éloigner et les projets peuvent reprendre...

Donc, j'aimerais mettre sur pied un **Club de lecture** pour adultes qui se réunirait dès septembre, une fois par mois, le soir pour discuter lecture autour d'un bon café, en agréable compagnie.

Si cela vous intéresse, contactez la bibliothèque (450-831-2274).

DES LIVRES À VENDRE À TRÈS BON PRIX

Nous avons fait notre ménage du printemps. De plus, nous avons reçu ces derniers temps des dons de livres que nous n'avons pas pu, pour toutes sortes de raisons, mettre sur nos tablettes. Ce qui fait que nous avons une quantité appréciable de livres à vendre (dont quelques livres pour enfants) à des prix très minimes (en majorité à 0.50 \$). Venez faire un tour, vous ferez certainement des trouvailles.

UN PETIT COIN TRANQUILLE

Saviez-vous que nous avons, dehors, derrière la bibliothèque et à côté du parc un petit coin pour relaxer et/ou lire en savourant peut-être un bon café? Eh oui! Des bancs et une balançoire vous attendent pour passer un moment tranquille, prendre du soleil et pourquoi pas, avec des amis, en respectant les règles, jaser ou lire (nous avons du bon café à un prix minime).

LA BIBLIOTHÈQUE C'EST:

- GRATUIT pour tous les citoyens de Saint-Esprit et Saint-Roch Ouest;
- Jusqu'à 5 livres/documents pour 3 semaines, renouvelables;
- L'accès à des albums, BD, romans, documentaires, biographies et revues;
- L'accès Wifi gratuit;
- L'accès au site biblietcie.ca;
- Une multitude d'autres services à découvrir.

HEURES D'OUVERTURE D'ÉTÉ :

Les heures d'ouverture estivales jusqu'au 28 août 2021 inclusivement seront :

Mardi :	9 h à 17 h 30
Mercredi :	12 h 30 à 17 h 30
Jeudi :	fermé
Vendredi :	12 h30 à 20 h 30
Samedi :	10 h à 14 h

LES VACANCES

Veillez noter que la bibliothèque sera fermée du 18 juillet au 2 août 2021. Elle rouvrira donc ses portes le mardi 3 août 2021 dès 9 h.

La chute à livres sera par contre disponible en tout temps.

Nous espérons vous revoir en grand nombre dès la réouverture le mardi 3 août 2021

POUR NOUS JOINDRE :

La bibliothèque est située au 45, rue des Écoles à Saint-Esprit, J0K 2L0

Pour nous joindre : 450-831-2274

Notre adresse courriel : biblio125@reseaubiblioCQLM.qc.ca

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

Juillet

19-30 Vacances estivales Mairie et bibliothèque fermées

Août

3 9 h Bibliothèque Réouverture après les vacances
 5 16 h Mairie Fermeture de consultation règlement #669-2021
 6 Maison des Jeunes Assemblée générale annuelle
 9 20 h Mairie Prochaine séance du Conseil municipal
 11-15 Fêtes gourmandes www.fetesgourmandes.ca
 29 La Galopade lagalopade.ca

Septembre

24-26 Vente de garage Permis de vente à se procurer à la mairie

CALENDRIER DES COLLECTES

*** Les collectes débutent à 7 h le matin ***

JUILLET							AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3	1	2	3	4	5	6	7
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28
25	26	27	28	29	30	31	29	30	31				

POUBELLE Ordures ménagères

BAC BLEU Matières recyclables

BAC BRUN Matières organiques

COLLECTE Gazon-feuilles

COLLECTE des encombrants